



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 janvier 2016  
19 heures 00

-----

EB/MG

N° 001949

Aménagement Urbain  
- OPAH du centre  
ancien et des  
faubourgs : aide aux  
propriétaires

Affiché le :

Le mardi 26 janvier 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 20 janvier 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt)

**ABSENTS EXCUSES** : Maryse LAMY (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

La commune d'Apt, dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre ancien, a approuvé par la délibération n°1612 du 18 novembre 2013 la convention d'opération n°2 concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT.

Il est rappelé que le principe de cette opération est de subventionner les propriétaires occupants et bailleurs désireux de réhabiliter leurs logements.

Il est également rappelé à l'attention des membres du conseil, la délibération n°1613 du 18 novembre 2013 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,

Au vu de ces éléments, il est proposé d'accorder une aide aux propriétaires suivants :

Propriétaires occupants :

Propriétaires	Adresse de l'immeuble	Montant des subventions		Total des subventions
		Communales	Régionales	
<b>M. ET Mme BOUIS Gilbert</b>	268, Cours Lauze de Perret	2 985 €	3 482 €	<b>6 467 €</b>
<b>Mme CASTEL-SAMES Stéphanie et GUERINI Anthony</b>	227, avenue Victor Hugo	5 500 €	4 500 €	<b>10 000 €</b>

Propriétaire bailleur :

Propriétaire	Adresse de l'immeuble	Montant des subventions		Total des subventions
		Communales	Régionales	
<b>M. GERMAIN Pierre</b>	14, rue du Ballet	6 260 €	5 908 €	<b>12 168 €</b>

D'autre part, vu les modifications apportées dans le dossier de réhabilitation du logement de Mme MICHEL Christiane, il a été procédé à un nouveau calcul du montant de subventions, annulant et remplaçant la subvention initialement accordée à Mme MICHEL Christiane de 6 633 € telle que définie dans la délibération n°1870 du 29 septembre 2015 :

Propriétaire	Adresse de l'immeuble	Montant des subventions		Total des subventions
		Communales	Régionales	
<b>Mme MICHEL Christiane</b>	151, av. Victor Hugo	4 783 €	2 142 €	<b>6 925 €</b>

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la délibération n°1612 du 18 novembre 2013 approuvant la convention n°2 concernant l'Opération de Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT,
- **VU** la délibération n°1613 du 18 novembre 2013 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,
- **CONSIDERANT** l'avis favorable du comité de suivi de l'OPAH du 24 novembre 2015

## LE CONSEIL A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** l'attribution des subventions ci-dessous aux propriétaires :

Propriétaires occupants :

Propriétaires	Adresse de l'immeuble	Montant des subventions		Total des subventions
		Communales	Régionales	
<b>M. ET Mme BOUIS Gilbert</b>	268, Cours Lauze de Perret	2 985 €	3 482 €	<b>6 467 €</b>
<b>Mme CASTEL-SAMES Stéphanie et GUERINI Anthony</b>	227, avenue Victor Hugo	5 500 €	4 500 €	<b>10 000 €</b>

Propriétaires bailleurs :

Propriétaire	Adresse de l'immeuble	Montant des subventions		Total des subventions
		Communales	Régionales	
<b>M. GERMAIN Pierre</b>	14, rue du Ballet	6 260 €	5 908 €	<b>12 168 €</b>

Vu les modifications apportées dans le dossier de réhabilitation du logement de Mme MICHEL Christiane, il a été procédé à un nouveau calcul du montant de subventions, annulant et remplaçant la subvention initialement accordée à Mme MICHEL Christiane de 6 633 € telle que définie dans la délibération n°1870 du 29 septembre 2015 :

Propriétaire	Adresse de l'immeuble	Montant des subventions		Total des subventions
		Communales	Régionales	
<b>Mme MICHEL Christiane</b>	151, av. Victor Hugo	4 783 €	2 142 €	<b>6 925 €</b>

- **DIT QUE** le montant total de ces dépenses de 35 560 € est réparti à hauteur de 19 528 € pour la commune d'APT et de 16 032 € pour la Région Provence-Alpes Côtes d'Azur.

- **PRECISE** que ces dépenses sont imputées sur les crédits ouverts sur l'exercice budgétaire en cours de la ville d'APT sur l'article 6557.

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Dominique SANTONI**